

## WP3.2. La gestion commune de la qualité des dispositifs d'évaluation des acquis d'apprentissage.

# Rapport de synthèse des travaux menés dans le cadre du projet Alter +

## Recueil de pistes de réflexions



## Tables des matières

<b>1. Présentation du contexte et du projet</b> -----	<b>2</b>
1.1. Contexte général -----	2
1.2. Contexte du projet Alter + -----	2
1.3. Projet Alter+ -----	3
<b>2. Présentation et objectifs des « Diagnostics croisés »</b> -----	<b>4</b>
2.1. Que vise un diagnostic ?-----	4
2.2. Caractéristiques-----	4
2.3. Un autre objectif...-----	5
2.4. Méthodologie-----	5
<b>3. Présentation des acteurs des « Diagnostics croisés » et leur mission dans le cadre du projet</b>	<b>3-7</b>
3.1. Composition du groupe de travail -----	3-7
3.2. Prérequis -----	8
3.3. Leurs missions -----	8
<b>4. Les établissements de formation partenaires de l'expérimentation</b> -----	<b>9</b>
<b>5. Les outils de l'expérimentation « Diagnostics croisés » développés et adaptés pour le projet Alter+</b> -----	<b>10</b>
<b>6. Les livrables et leur modalité de communication</b> -----	<b>11</b>
<b>7. Les constats – Les pistes de réflexions...</b> -----	<b>12</b>
<b>8. Annexes</b> -----	<b>15</b>

## 1. Présentation du contexte et du projet

### 1.1. Contexte général

En avril 2009, l'Union Européenne adoptait une recommandation<sup>1</sup> (dite « EQAVET<sup>2</sup> ») qui vise à établir une confiance réciproque entre les différents Etats Membres de l'Union Européenne afin de faciliter la mobilité des citoyens. Le cadre proposé par l'EQAVET doit contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle et à accroître sa transparence et la cohérence des évolutions politiques entre Etats Membres dans ce domaine, en favorisant ainsi la confiance mutuelle, la mobilité des travailleurs et des apprenants ainsi que l'éducation et la formation tout au long de la vie.

En parallèle à l'EQAVET, le Cadre Européen des Certifications (CEC) a également mis en exergue la nécessité de construire les éléments du Cadre en s'appuyant sur les principes de la Qualité. L'annexe III de la recommandation CEC, intitulée « *Principes communs régissant l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur, et l'enseignement et la formation professionnels dans le contexte du CEC* » énonce ces principes.

En 2013, la majorité des Etats membres de l'Union européenne ont traduit l'EQAVET au niveau national, et ce en concertation étroite avec les deux autres projets liés : ECVET et EQF.

En Belgique, chaque région prend des initiatives. La Wallonie et la Fédération WB, ont profité de l'Annexe III du Cadre Européen des Certifications pour constituer un groupe de travail composé de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement supérieur et de la Formation Professionnelle. Ce projet Qualité : « Diagnostic croisé d'établissements d'EFP » ainsi que les outils développés dans ce cadre et durant l'expérimentation en 2014-2015, nous serviront dès lors de base dans le cadre du projet Alter+.

### 1.2. Contexte du projet

L'Enseignement et la Formation Professionnels (EFP) a un rôle crucial à jouer dans l'atteinte de certains objectifs fixés par la stratégie Europe 2020 et par la déclaration de Copenhague qui appelle notamment « les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les organismes d'EFP à prendre les dispositions nécessaires pour tirer le plus grand parti possible de la formation en milieu de travail, y compris dans le cadre de l'apprentissage ... ».

Le projet Alter+ s'inscrit dans cette optique, et plus particulièrement dans le programme ERASMUS+ - **Action clé 3 - Soutien à la réforme des politiques**. Ce soutien aux Autorités nationales dans leur réforme des politiques éducatives, et plus spécifiquement, le soutien aux réformes des systèmes d'apprentissage nationaux est un élément primordial. La Belgique francophone a décidé de mettre en place une réforme de ses systèmes d'alternance, avec pour objectif général de garantir la qualité de la filière de l'apprentissage, d'harmoniser les statuts, d'améliorer l'accueil des jeunes pour réduire les abandons et les échecs et permettre une réelle perméabilité entre les systèmes.

<sup>1</sup> Recommandation EQAVET : Voir site <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<sup>2</sup> EQAVET : Voir site <http://www.eqavet.eu/gns/home.aspx>

### 1.3. Projet Alter<sup>+</sup>

Le projet Alter+ soutient la mise en place de cette réforme en cours à travers le développement de diverses actions qui visent notamment à développer des outils permettant la création d'un espace de confiance entre opérateurs de l'alternance. Cet espace est crucial pour assurer la reconnaissance des compétences acquises par tous les apprenants et ainsi permettre une réelle mobilité des jeunes et l'établissement de passerelles entre parcours.

Pour ce faire, un Work Package du projet y est plus spécifiquement consacré et se focalise sur la **gestion commune des résultats d'apprentissage où la question de la qualité des évaluations des acquis d'apprentissage** réalisées par les opérateurs est abordée. Des échanges d'expérience et d'analyse des dispositifs d'évaluation d'acquis d'apprentissage mis en œuvre par les différents opérateurs d'alternance pour accroître les possibilités de reconnaissance des acquis des jeunes devaient dès lors être mis en place.

Repasant des outils développés dans le cadre du projet Qualité : « Diagnostic croisé d'établissements d'EFP », le projet Alter+ a permis, tout d'abord, une adaptation de ces outils plus spécifiquement au contexte de l'alternance. Ensuite, le projet Alter+ a permis également la poursuite de l'expérimentation démarrée en 2014-2015 et, par conséquent, l'élargissement de celle-ci aux opérateurs d'enseignement et de formation en alternance. En effet, l'organisation proprement dite de quatre diagnostics croisés a eu lieu dans trois établissements scolaires (CEFA), et dans un centre de formation en alternance (IFAPME). Pour des raisons pratiques et de disponibilités des diagnostiqueurs, le diagnostic croisé au centre de formation en alternance de l'EFPME initialement prévu a dû être annulé.

## 2. Présentation et objectifs des « Diagnostics croisés »

### 2.1. Que vise un diagnostic ?

C'est en se basant sur les principes énoncés précédemment et dans cet esprit que les « Diagnostics Croisés » ont été conçus. Leur objectif précis vise à « **Garantir la maîtrise des acquis d'apprentissage de profils de formation définis au sein du SFMQ, par l'analyse des modalités d'évaluation et de certification de ceux-ci** ». Il s'agit donc bien d'une démarche d'**analyse objective** de la qualité d'un processus spécifique.

Chaque partenaire dispose de systèmes internes permettant d'assurer la qualité de cette prestation « d'évaluation des acquis », l'Inspection pour les uns, les audits qualité internes pour d'autres, ... L'idée n'est pas de refaire le travail de ces équipes déjà existantes, mais de se focaliser sur un et un seul processus. Un diagnostic vise, donc, **uniquement** l'analyse des **dispositifs d'évaluation et de certification des acquis d'apprentissage**.

En aucun cas, les méthodes d'enseignement ou de formation en alternance ne sont évaluées. Dans la très grande majorité des cas, le diagnostic s'appuiera sur la documentation et les archives. Les diagnostiqueurs se basent sur les « éléments témoignant de l'évaluation antérieure de plusieurs apprenants ». Le contenu de ce(s) dossier(s) doit permettre aux diagnostiqueurs de démontrer que le processus a été réalisé, étape par étape, dans les conditions prescrites par l'établissement ou l'Entité.

Il s'agit bien de garantir à tous les partenaires que l'évaluation des acquis d'apprentissage des apprenants se réalise dans des conditions qui permettent la mise en œuvre des profils SFMQ, tant en termes d'organisation, que de compétences des évaluateurs ou de l'environnement dans lequel se passe l'évaluation (matériel, lieu, ...).

### 2.2. Caractéristiques

Les **diagnostics croisés** doivent permettre d'apporter un **regard croisé**, par des pairs, sur le processus d'évaluation et de certification des Acquis d'Apprentissage d'établissements d'enseignement et de Formation Professionnelle en alternance, dans le cas qui nous occupe.

Dans ce contexte, une équipe de diagnostiqueurs, issus de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle en alternance et attachée au groupe de travail mis en place dans le cadre du Work Package du projet Alter+ précité, a été constituée. Cette équipe, formée à l'évaluation et au référentiel développé, réalisera un diagnostic dans les établissements scolaires et des centres de formation sélectionnés, à l'aide d'un référentiel agréé par tous.

Le référentiel (questionnaire) a été construit sur base de concertations entre les partenaires. Il s'appuie sur les principes de l'EQAVET et ceux de la gestion de la qualité au sein du futur Cadre Francophone des Certifications.

Il fournit des éléments permettant de mener les diagnostics d'une manière uniforme. Il est avant tout une ligne directrice, mais son contenu peut être complété par d'autres questions pertinentes.

Quatre critères sont développés au sein de ce référentiel :

- L'évaluation de la maîtrise des acquis d'apprentissage ;
- Les ressources matérielles ;
- Le suivi de la qualité et de l'évaluation des acquis d'apprentissage ;
- Le personnel qui évalue les acquis d'apprentissage.

Les outils, construits sur base des pratiques de tous et basés, entre autres, sur le contenu de nos référentiels, devront permettre d'évaluer :

- **la qualité des acquis d'apprentissage certifiés** (diagnostic des processus d'évaluation et de certification des acquis d'apprentissage) ;
- **la qualité du système** qui assure la confiance.

### 2.3. Un autre objectif...

Au-delà du diagnostic et de son développement, **le travail entre partenaires de l'EFP** contribuera au développement d'une **confiance mutuelle**, par un consensus, notamment sur :

- le vocabulaire utilisé (glossaire commun)
- le champ d'évaluation (Méthode et cadre de référence)
- la détermination des indicateurs ou des profils d'auditeurs (Référentiels d'évaluation)

→ en

- Comprenant l'organisation du processus
- Constatant les écarts d'application par rapport aux éléments essentiels du référentiel
- Favorisant la correction et l'amélioration

### 2.4. Méthodologie

#### ► Avant le diagnostic :

- Préparation de l'équipe des diagnostiqueurs (prise d'informations sur l'entité, lecture du référentiel, connaissance du référentiel de diagnostic, ...)
- Planification et préparation de l'entité diagnostiquée. **Attention, dans le cadre de l'expérimentation, l'évaluation se déroule hors épreuve. Des « éléments probants », documentations sont donc à préparer par l'entité.**

#### ► Pendant le diagnostic (dans l'établissement) :

- *Qui est interviewé ?* Les collaborateurs.
- *Par qui ?* Les diagnostiqueurs.

Les personnes interviewées sont directement concernées par le processus diagnostiqué (responsable d'établissement, les enseignants/formateurs, les experts méthodologiques, les conseillers pédagogiques...)

- *Que diagnostique-t-on ?*
  - ➡ La manière de mettre en œuvre le processus d'évaluation des UAA et leur certification.
  - ➡ Les métiers concernés doivent avoir fait l'objet d'un « profil SFMQ » qui est la base commune à tous les opérateurs. Dans le cadre du projet Alter +, trois métiers sont ciblés : Coiffeur, Mécanicien d'entretien automobile et Couvreur.

- *Déroulement ?*

- Réunion d'ouverture
- Interviews
- Débriefing de l'équipe diagnostic
- Réunion de clôture

► **Après le diagnostic :**

- Rédaction et transmission du rapport au Chef d'établissement
- Les retours, commentaires et modifications éventuelles du rapport sont effectués.

► **L'après Diagnostic'S' :**

- La mise en commun des constats est effectuée
- Les outils sont adaptés en fonction des nécessités.

### 3. Présentation des acteurs des « Diagnostics croisés » et leur mission dans le cadre du projet **Alter<sup>r</sup>**

Dans le cadre du Work Package du **projet Alter+** se focalisant sur la gestion commune des résultats d'apprentissage et en vue de l'organisation des Diagnostics croisés, un groupe de travail spécifique a été mis en place. Sa composition est détaillée ci-dessous.

Afin de réaliser les Diagnostics croisés proprement dits, il a été nécessaire de faire appel à des intervenants supplémentaires en tant qu'experts métiers pour les métiers ciblés par le projet.

#### 3.1. Composition du groupe de travail

PRENOM	NOM	ORGANISME	FONCTION	GROUPE DE TRAVAIL	DIAGNOSTIQUEURS	EXPERTS METIERS	OBSERVATEURS
Méline	Wilmart	IFAPME	Chargée de mission Projet Alter +	X			X
Corine	Maréchal	CCGPE	Chargée de mission Projet Alter +	X			X
Christian	Nedergedael	IFAPME	Chargé de mission Direction Formations et Alternance	X			X
Christophe	Mattart	SFPME	Coordonnateur pédagogique	X			X
Danielle	Junius	CCGPE	Chargée de mission C.F. - DGEO	X			X
Nicolas	Donneaux	IFAPME	Méthodologue Direction Formations et Alternance	X	X		
Filippa	Amico	IFAPME	Chargée de mission - Démarche qualité	X	X		
Bernard	Paquot	SGL	Inspecteur (construction)	X	X	X	
Frédéric	Bloemers	SGL	Inspecteur (hôtellerie)	X	X		
Ludovic	Werpip	IFAPME	Conseiller pédagogique Direction Formations et Alternance (soins aux personnes) - inspecteur			X	
Juriaan	Fraiponts	SGL	Inspecteur (Industrie)			X	
Pierre	Duchâtelet	SGL	Inspecteur (Coiffure)			X	

SGL = Service général de l'Inspection



### 3.2. Prérequis :

- ➔ **Pour les diagnostiqueurs** : une expérience est requise ainsi qu'une formation de base minimum. Une formation théorique à la méthode (techniques d'évaluation) de diagnostics croisés incluant la prise de connaissance des partenaires concernés (Enseignement et Formation Professionnelle) est primordiale.
- ➔ **Pour les experts métiers** : une reconnaissance par leur organisme au niveau technique est nécessaire.
- ➔ **Pour les observateurs** : ce sont les participants au groupe de base.

### 3.3. Leurs missions :

- a. L'adaptation pour le projet Alter+ de la compilation des outils développés durant l'expérimentation « Diagnostics croisés » (2014 – 2015)
- b. L'évaluation du processus désigné au sein de centres de formation en alternance.
- c. L'établissement d'un rapport sur base du référentiel de diagnostic.

#### **4. Les établissements de formation partenaires de l'expérimentation**

Les Diagnostics croisés ont été réalisés entre les mois de mars et juin 2016. Ceux-ci concernaient les métiers de Coiffeur, de Mécanicien d'entretien automobile et de Couvreur, en apprentissage. Trois régions ont été ciblées : Bruxelles, Charleroi et Liège.

La feuille de route organisationnelle complète se trouve en annexe. Les équipes de diagnostiqueurs formées s'étant rendues dans les divers établissements y sont détaillées.

⇒ [Cfr. Document en annexe IV : « Feuille de route organisationnelle pour la mise en place des Diagnostics croisés ».](#)

## 5. Les outils de l'expérimentation « Diagnostics croisés » développés et adaptés pour le projet Alter<sup>+</sup>

Les outils développés dans le cadre des diagnostics croisés sont :

1. Charte de déontologie du Diagnostiqueur
2. Profil du diagnostiqueur
3. Formation des diagnostiqueurs et Information des responsables d'établissement
4. Vade-mecum
5. Guide du diagnostiqueur
6. Modèle de rapport de diagnostic
7. Référentiel de diagnostic
8. Glossaire

Hormis le modèle de rapport de diagnostic ainsi que le référentiel de diagnostic, l'ensemble des outils a été adapté **préalablement** aux diagnostics croisés.

Les modifications apportées portaient principalement sur différentes considérations :

- L'implémentation de ces outils dans le contexte du projet Alter + et non plus du projet « Diagnostic croisé » et de la Cellule Diagnostics Croisés créée à cette fin.
- La focalisation sur les opérateurs d'Enseignement et de formation en alternance.
- La focalisation sur les trois partenaires du projet Alter + c'est-à-dire : l'Enseignement en alternance (CEFA), l'IFAPME et le SFPME.
- La poursuite d'une expérimentation permettant dès lors de profiter de l'expertise engrangée lors de la première expérimentation (par exemple : pas de nécessité de former de nouveaux diagnostiqueurs, réponses à certaines questions qui s'étaient préalablement posées, etc).

Quant au modèle de rapport de diagnostic et au référentiel de diagnostic, ceux-ci avaient déjà été adaptés suite à la première expérimentation en 2014-2015. Les diagnostics croisés réalisés dans le cadre du projet Alter+ ont permis des améliorations supplémentaires. Ces outils ont dès lors été adaptés **à postériori** sauf évidemment les aspects relatifs au contexte ou aux établissements partenaires comme dit précédemment.

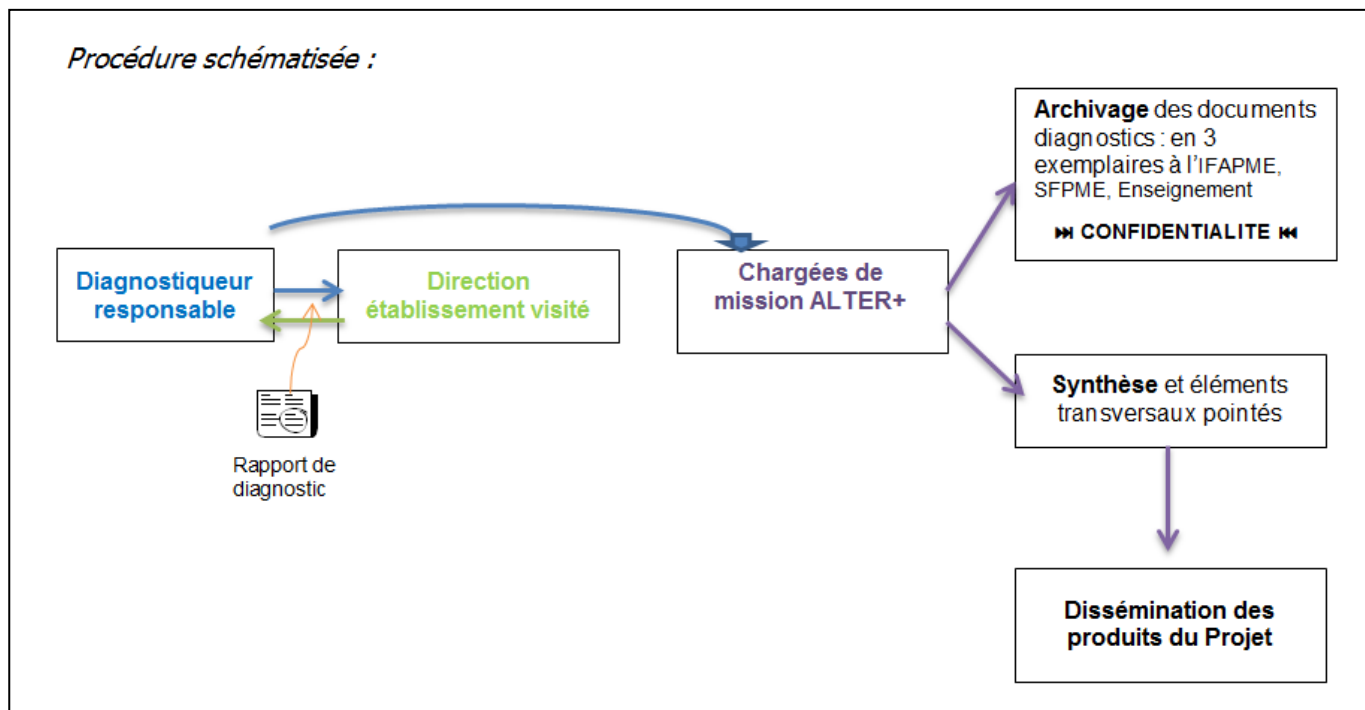
Ci-dessous, le détail des modifications effectuées :

- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic – Fiche d'identification : remplacement de « personnes auditées » par « personnes rencontrées »
- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic – Avis global : remplacement de « non-conformité(s) identifiée(s) » par « point(s) à améliorer »
- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic : Point 1.3 ajout.
- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic : Point 1.6 ajout. (Idem point 7)
- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic : Point 1.9 suppression. (Idem point 7)
- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic : Point 1.9. Cette question devra être reprécisée. (Idem point 7)
- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic : Point 3.1. suppression + nécessité de rajouter dans cette question le lien entre la formation, l'entreprise et le centre de formation. (Idem point 7)
- Point 6 : Modèle de rapport de diagnostic : Point 3.3 suppression. (Idem point 7)

⇒ [Cfr. Document en annexe I : « Diagnostics croisés des EFP en alternance. »](#)  
[« Compilation des outils développés durant l'expérimentation Diagnostics croisés \(2014-2015\) et adaptés pour le projet ALTER + ».](#)

## 6. Les livrables et leur modalité de communication

Ci-dessous se trouve la procédure schématisée des modalités de communication ainsi que de l'utilisation faite des rapports de diagnostic croisé réalisés dans le cadre du projet Alter +.



## 7. Les constats – Les pistes de réflexions...

Au terme de l'utilisation des outils et à la suite de l'ensemble des diverses adaptations, les constats et pistes de réflexions sont les suivants :

### ► Constat :

Il est essentiel que les établissements diagnostiqués appréhendent suffisamment le questionnaire avant le diagnostic croisé. Le choix le plus pertinent des membres de l'établissement présents lors du diagnostic croisé en découle.

#### ► Piste de réflexion :

Il a été identifié que la **présence des membres de l'établissement cités ci-dessous** s'avère réellement **pertinente et essentielle** au bon déroulement du diagnostic croisé :

- Le chef d'établissement - directeur
- Le délégué à la tutelle (DT) – accompagnateur = REFERENT
- Le formateur (F)
- Le formateur principal (FP) – chef d'atelier
- Le(s) collaborateur(s) en charge du volet pédagogique dans l'établissement

### ► Constat :

Préalablement aux diagnostics croisés, les documents suivants sont communiqués aux chefs d'établissement :

- Le vade-mecum
- Le modèle de rapport de diagnostic
- Le référentiel de diagnostic
- Le glossaire

Principalement pour le Vade-mecum, les équipes de terrain ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour se consacrer à la lecture d'un document d'une telle longueur.

#### ► Piste de réflexion :

En vue de l'organisation des diagnostics croisés et des contacts pris avec les établissements concernés par les diagnostiqueurs responsables, il est opportun de réaliser un récapitulatif relativement complet.

À cette fin, une **lettre-type\*** est proposée.

[\\*Cfr. Document en annexe II : « Lettre type ».](#)

► **Constat :**

Le volet « entreprise » n'apparaît que très peu dans les diagnostics croisés.

► **Piste de réflexion :**

Afin d'avoir une visibilité de l'ensemble de la formation et du parcours de l'apprenant, les diagnostics croisés devraient **intégrer davantage les aspects liés à la formation en entreprise**. Ce volet pourrait être abordé dans le Modèle de rapport de diagnostic au Point 3.1.

► **Constat :**

Les diagnostics croisés réalisés dans le cadre du projet Alter + soulèvent diverses questions et réflexions :

- 1) Lors des interviews, et dans le rapport d'un diagnostic, les diagnostiqueurs, de par leur expérience, peuvent être tentés d'émettre des recommandations face à des pratiques ou méthodes améliorables. Deux options peuvent être proposées :
  - a. Si les diagnostics n'ont que la vocation de faire un constat, il est souhaitable que les recommandations ne soient émises ni oralement, ni par écrit.
  - b. Si l'on se place dans un cadre d'une dynamique de renforcement de la confiance mutuelle et donc des interactions, cette pratique peut se concevoir.

Le rôle du diagnostiqueur doit donc être clairement défini.

- 2) Après le diagnostic, des points d'amélioration peuvent être identifiés, voire des non-conformités avérées, mineures ou majeures, par rapport au référentiel agréé par tous.

En cas de non-conformité, il est prévu qu'un courrier soit adressé à l'entité de laquelle dépend l'établissement concerné, chaque entité précisant à qui ces courriers doivent être transmis. Cette entité sera dès lors chargée (et responsable) de la mise en place de corrections qui devront permettre de rétablir la confiance dans l'établissement. Ce plan d'actions correctives visera également à approcher des exigences de l'EQAVET et des principes de gestion de la qualité dans la mise en œuvre du Cadre Francophone des Certification.

- 3) Si, lors de la visite suivante, peu ou rien n'a vraiment changé, la Cellule Diagnostics Croisés informera un organe partenarial (Enseignement, Formation, VDC) pour une prise de position vis-à-vis de l'entité responsable de l'établissement.

► **Piste de réflexion :**

Ces éléments devront être **pris en compte lors de la constitution et du développement de la Cellule Diagnostics Croisés** qui devra répondre à ces interrogations et considérer l'ensemble des informations préalablement récoltées lors de l'écriture des textes légaux et réglementaires y afférents.

De plus, il serait pertinent que les membres de cette Cellule Diagnostics Croisés fassent **appel aux experts externes ayant participé aux expérimentations** afin de profiter de leurs connaissances et de leurs expertises.

► **Constat :**

La composition de l'équipe de diagnostic évolue. La présence d'un expert métier lors des diagnostics croisés est donc indispensable.

► **Piste de réflexion :**

L'équipe de diagnostic devrait être constituée de **deux diagnostiqueurs dont l'un des deux est un expert du secteur** choisi. Cela permet l'apport de compétences techniques primordiales à la compréhension du référentiel de formation et à la garantie de la maîtrise des acquis d'apprentissage. Aussi bien le **volet « qualité » que celui de la « technicité »** sont dès lors **couverts**.

De plus, la **présence des observateurs** est désormais devenue **obsolète**.

► **Constat :**

Il existe déjà au sein des établissements d'enseignement et de formation professionnelle en alternance bon nombre de systèmes internes d'évaluation des opérateurs (visites d'inspection, diagnostics croisés, etc).

► **Piste de réflexion :**

Afin d'éviter d'éventuelles redondances dans les systèmes internes d'évaluation propres aux établissements d'enseignement et de formation professionnelle en alternance, il est essentiel d'être attentif à **positionner et à intégrer les diagnostics croisés dans les systèmes déjà existants**.

---

Les diagnostics croisés réalisés dans le cadre du projet Alter + ont également permis de mettre en avant différents éléments concernant leurs déroulements ainsi qu'un recentrage de la procédure à suivre :

- ✓ Il est précisé l'importance de ne pas mener un diagnostic croisé comme une passation d'un questionnaire mais davantage comme une discussion, sur les lieux de formation et d'évaluation autant que faire se peut. De cette discussion, les éléments pertinents dans le cadre du diagnostic croisé seront par la suite identifiés et consolidés par les diagnostiqueurs.
- ✓ En termes de charge de travail pour la préparation, le diagnostic croisé en tant que tel ainsi que le rapport, un diagnostic croisé demande deux jours de travail par personne (~16h).
- ✓ Il apparaît essentiel que les dossiers de formation de référence utilisés par les différents opérateurs soient communiqués aux diagnostiqueurs avant la réalisation du diagnostic croisé.

## **8. Annexes**

- I. [« Diagnostics croisés des EFP en alternance. ».](#)  
[« Compilation des outils développés durant l'expérimentation Diagnostics croisés \(2014-2015\) et adaptés pour le projet ALTER + ».](#)

Voir pdf.



## II. Exemple de lettre-type en vue de l'organisation des diagnostics croisés, à adapter en fonction des circonstances.

Monsieur **XX**,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour votre collaboration à cette phase pilote d'expérimentation de diagnostics croisés pour l'enseignement et la formation en alternance.

Suite à notre dernier contact, ce message a pour objet de vous confirmer, d'une part, que l'expérimentation de la méthode de diagnostics croisés pourra bien avoir lieu le **XX** à **XX** dès **XX**. D'autre part, que les personnes constituant l'équipe de diagnostic sont les suivantes :

- **XX**, présent en tant que diagnostiqueur,
- **XX**, présent en tant que diagnostiqueur,
- **XX**, présent en tant qu'expert métier,
- (**XX**, présent en tant qu'observateur).

Le déroulement de ce diagnostic se fera comme suit :

- **Diagnostic de 9h à 12h30.**
  - Réunion d'ouverture
  - Interviews dans le lieu de formation et d'évaluation du ou des formateur(s)/enseignant(s) et toutes autres personnes participant directement à la formation de l'apprenant
  - Interviews avec la direction
- **Débriefing de l'équipe de diagnostic jusque 14h30** (y compris pause-déjeuner),
- **Réunion de clôture - conclusions du diagnostic 14h30 – 15h** avec présence de l'équipe de diagnostiqueurs et des interviewés.
- **Fin approximative du diagnostic 15h - 15h30.**

Je vous transmets une fiche d'identification que vous voudrez bien compléter et me renvoyer.

Pourriez-vous également vous assurer de la présence des parties prenantes que nous pourrions rencontrer lors de notre visite (le formateur/enseignant, le délégué à la tutelle-référent... et toutes autres personnes vous semblant pertinentes d'associer à cette réflexion).

En étant bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous transmets, **Mr/Madame XX**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

### III. Fiche d'identification

<Etablissement>	
<b>Partenaires</b>	Enseignement en alternance (CEFA) Formation en alternance (SFPME – IFAPME)
<b>Adresse</b>	
<b>WEB</b>	
<b>Responsable</b>	
	Téléphone
	Mail
DIAGNOSTIC	
<b>Métier diagnostiqué</b>	
<b>Date du diagnostic</b>	
<b>Responsable de diagnostic</b>	
	Diagnostiqueur
	Diagnostiqueur

RAPPORT			
Personnes rencontrées	Nom	Prénom	Fonction

#### **Introduction**

##### **Présentation de l'établissement**

(En quelques lignes, indiquer les informations pertinentes en lien avec le diagnostic, comme par exemple, le réseau d'enseignement, la position de l'établissement dans son entité, ...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### IV. Feuille de route organisationnelle pour la mise en place des Diagnostics croisés.

<u>Établissements</u>	<u>Métiers SFMQ</u>	<u>Responsable(s) de l'établissement</u>	<u>Equipe DC</u>	<u>Observateur(s) (facultatif)</u>	<u>Expert(s) métier</u>	<u>Dates</u>
<b>CEFA Glons</b> Athénée royal de Visé	Couverture	<u>Direction</u> : Fabienne ROOSE <u>Coordonnatrice CEFA</u> Nathalie BOUDRIJ	B. PAQUOT/ N. DONNEAUX	/	B. PAQUOT	02/03/16
<b>CEFA</b> Arts & Métiers <b>Bruxelles</b>	Mécanique d'entretien automobile	<u>Direction</u> : Sophie HENNART	N. DONNEAUX/ F. BLOEMERS	C. MATTART	J. FRAIPONTS	14/04/16
Centre <b>IFAPME</b> de <b>Charleroi</b>	Couverture	<u>Direction</u> : Marisa PLEITINCKX	B. PAQUOT/ F. AMICO	C. MARECHAL	B. PAQUOT	25/04/16
<b>CEFA</b> IET- Notre Dame <b>Charleroi</b>	Coiffure	<u>Direction</u> : Eric VAN DEN BOSSCHE	F. AMICO/ F. BLOEMERS	C. NEDERGEDAELT	L. WERPIN	10/05/16
<b>EFP Bruxelles</b>	Coiffure	<u>Direction</u> : Vincent GIROUL	F. BLOEMERS/ N. DONNEAUX	D. JUNIUS	P. DUCHATELET	13/06/16